

MOTION de refus des contrats aidés, CAA du jeudi 7 septembre 2006

Afin de remplacer les surveillants arrivés en fin de délégation, les conseils d'administration du mois de juin 2006 ont du se prononcer sur le recrutement de personnels de vie scolaire : contrats aidés (Emploi Vie Scolaire prévus par la loi de cohésion sociale) ou Assistants d'Education. Les contrats d'emplois vie scolaire constituent une nouvelle dégradation par rapport aux contrats d'assistants d'éducation : recrutement par contrat de 6 mois, temps de travail supérieur pour un salaire inférieur, aucune qualification requise puisque la loi réserve ces emplois aidés à des « personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi ». Ces recrutements ne permettent donc plus à l'établissement de confier ces missions de vie scolaire à des étudiants, soucieux des missions éducatives, car leur perspective était souvent d'intégrer l'Éducation nationale.

Pour les établissements ayant refusé en juin de voter le recrutement des Emplois vie scolaire, le rectorat refuse le recrutement d'assistants d'éducation et exerce un chantage pour imposer un nouveau vote du CA autorisant le recrutement d'Emploi vie scolaire.

La CA Académique du Snes continue à exiger le maintien du statut de Mi-Se pour tous et alerte l'ensemble des personnels et des parents d'élèves sur la gravité de la situation. Elle demande aux élus en CA des établissements de dénoncer la situation et de poursuivre leur opposition aux contrats aidés.